

PRATIQUES PAYSANNES • Une formation innovante adaptée
aux besoins des nouveaux candidat·es à l'agriculture



Fiche d'information générale

Les associations d'ASA et Crefad Auvergne et le CFPPA de l'Allier proposent la formation Pratiques paysannes pour la session 2026-2027 (9^e édition).

Date de début : octobre 2026 – **Date de fin** : octobre 2027. *Les dates précises seront communiquées début 2027*

Formacode : 21052 / **Rome** : A1407 / A1416

Diplôme BP-Responsable d'entreprise agricole. Code : RNCP38093, Date d'enregistrement de la certification : 01-01-2024, Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE. Vous pourrez au sein de la formation valider un ou plusieurs blocs de compétences. En fonction de vos diplômes, des équivalences pourront valider certains blocs de compétences.

Lieux de formation :

Regroupement : Clermont-Ferrand (63), dans les locaux du Crefad Auvergne (Locaux de l'Echappée Belle - 65 Boulevard Cote Blatin mais pourra être amené à évoluer) De manière ponctuelle (une dizaine de journées dans l'année) : CFPPA de l'Allier à Neuville - NEUVY (03)

Stages : là où le souhaite le/la stagiaire (stages choisis – en France métropolitaine)

Durée : 1 446 heures – 12 mois

- 86 jours (600 heures) de formation et de travail en salle au service de la finalisation du projet d'installation : définition et travail autour du projet de vie et du projet professionnel, travail d'analyse de pratique et de vécu autour des stages, acquisition de compétences sur le dimensionnement de l'activité, l'ancrage territorial, les circuits de commercialisation, la gestion et le financement de l'entreprise, la communication à mettre en place, et les démarches administratives.

- 141 jours (846 heures) de stage pratique et de suivi individualisé répartis sur l'ensemble de la saison agricole permettant d'acquérir de la pratique chez plusieurs paysannes, paysans. - 5 semaines de fermeture de centre (donc temps libre pour le stagiaire).

Effectif : 12 stagiaires

Public visé : Personne sans emploi (demandeur d'emploi inscrit ou non, indemnisé ou non). D'autres situations (salarié en CIF ou autre suspension de contrat de travail...) peuvent être étudiées.

Niveau d'entrée : Tous niveaux. Maîtrise des « savoirs de base » recommandée.

Pré-requis :

Avoir 18 ans.

Avoir un projet d'installation en agriculture suffisamment mûr (pour avoir un objet de travail pendant la formation)

Avoir déjà une première expérience agricole (stage, woofing ou salariat – 2 semaines minimum dans une même ferme)

Aire de recrutement : Auvergne (ou porteurs de projets imaginant une installation en Auvergne)

Conditions d'accès :

Dans le respect de la cohérence d'ensemble, nous adaptons et organisons les conditions qui faciliteront l'accès des personnes - en fonction des besoins recueillis ou des contraintes des participant.e.s.

Objectifs de la formation :

- Acquérir la capacité professionnelle à l'installation en agriculture, acquérir les compétences en entrepreneuriales et techniques liées à la mise en place d'une exploitation agricole, • Permettre à toute personne désireuse de créer son activité agricole, de sécuriser son parcours en formalisant et structurant son projet d'installation,
- Acquérir les connaissances et compétences de base nécessaires à la création des activités concernées ainsi que les savoir-faire techniques nécessaires,
- Se créer un réseau d'acteurs professionnels mobilisables,
- Confronter son projet à la réalité pratique,
- Développer sa propre autonomie.

A l'issue de cette formation, vous aurez accès aux métiers de responsable d'entreprise d'agricole.

Rythme : à temps plein. 7 heures par jour en salle, 6 heures par jour en entreprise. 5 jours par semaine. 5 semaines de fermeture du centre sur la période.

Alternance de période de stage en entreprise et de regroupement en salle (cf. planning prévisionnel)

Périodes en entreprise : 7 périodes de stages allant de deux semaines à deux mois dans 6 à 10 entreprises différentes. Les stagiaires seront incités à choisir eux-mêmes leurs entreprises d'accueil. Ils pourront être aidés pour cela par les formateurs.rices.

Moyens pédagogiques :

- stages pratiques dans des fermes pour développer des compétences, des savoir-faire, des connaissances du milieu agricole
- visites de fermes et sorties de terrain
- rencontres d'agricultrices/agriculteurs et d'actrices/acteurs du territoire
- intervention de nombreux professionnels (sur l'étude de marché, les statuts, les budgets, la communication, les démarches commerciales...)
- travail individualisé pour construire son projet, l'enrichir des expériences pratiques vécues et adapter les apports théoriques à son projet
- réflexion en groupe pour croiser les regards, enrichir son projet, savoir présenter son projet à l'écrit comme à l'oral.

Déroulé de la formation :

Le travail en salle s'articule autour des modules suivants :

- | | |
|---|---|
| ▪ Positionnement : 14h | son projet (112 h) |
| ▪ Formaliser son projet, l'écrire et apprendre à le présenter (80 h) | ▪ Choisir ses statuts (21 h) |
| ▪ Implanter son projet dans le contexte rural global (19 h) | ▪ Valoriser son produit (77 h) |
| ▪ Les bases de la production végétale, les bases de la production animale (77 h) ▪ Approche globale d'une ferme (35 h) ▪ Chiffrer | ▪ Être chef.fe d'entreprise (35 h) |
| | ▪ Ergonomie au travail et sécurité (17 h) ▪ Paysan bricoleur (21 h) |
| | ▪ Accéder au foncier (14 h) |
| | ▪ Se diversifier en agriculture (35 h) ▪ |

Maintenance agricole (35h)

▪ Connaître et s'approprier les valeurs de la

république (4h)

▪ Technique de recherche d'emploi (4h)

dASA

LA PARDIGE - 53, RUE DE LA PARDIGE - 43100 BRIOUDE /// TÉL. : 06 33 66 64 80

contact@associationdasa.fr www.associationdasa.fr

N° SIRET : 429 174 907 00031 / N° ACTIVITÉ DE FORMATION : 83430315543

Page 2 sur 3

Fin de formation : attestation de formation et attestation d'acquis remises au stagiaire. Cette formation est qualifiante. Elle permet de valider les unités de la capacité agricole par la mise en place d'examens du BPREA en partenariat avec le CFPPA de l'Allier.

En fin de formation, le stagiaire présente son projet à un conseil composé de professionnels (à l'oral et à l'écrit). Cette rencontre avec le conseil est un moment important de confrontation à la réalité. Le conseil délivre un document de type « feuille de route », sur la base duquel le porteur de projet pourra poursuivre ses démarches en vue de créer son activité.

Coût de la formation

La formation est prise en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 10 à 12 parcours *a priori* (ce chiffre peut être amené à varier chaque année). Elle est donc gratuite pour les participant.e.s bénéficiant de ce parcours. Pour les autres, des financements autres sont à définir. Autres situations : nous consulter.

Les coûts de transport impliqués par la formation (déplacements organisés par les formateur.rices) sont remboursés dans le cas de transport collectif (covoiturage).

Les coûts annexes ne sont pas pris en charge (trajet domicile - lieu de formation (Clermont-Ferrand) et domicile - lieu de stage).

Rémunération

Pour les demandeur.se.s d'emploi

Pour les personnes bénéficiant de l'ARE (aide au retour à l'emploi), l'ARE continue d'être versée pendant la formation. Attention, les droits au chômage sont consommés pendant la formation. Pour les personnes ne bénéficiant pas de l'ARE (ou pour les personnes arrivant en fin d'ARE pendant la formation) et bénéficiant d'un parcours Région, une rémunération est possible par la Région Auvergne Rhône Alpes (769,49 euros par mois, cas général – 561,68 euros par mois pour les moins de 26 ans). Pour les salariés ou autre situation : voir avec votre employeur

Modalités d'accès :

1) Une présentation de la formation en **réunion collective en visio** est proposée au porteur de projet. L'animateur de la réunion présente en détail la formation, ses objectifs et les conditions d'accès. Des RDV individuels sont pris avec les porteurs de projet intéressés.

2) Lors du **RDV individuel**, le candidat présente son projet de création d'activités et ses besoins au formateur sur la base d'une fiche de positionnement qu'il aura pris le soin de remplir.

3) Suite à cette rencontre, le porteur de projet prend le temps de la réflexion et le formateur valide ou non la demande.

Dans le cas où les deux parties s'entendent sur les objectifs et les modalités, l'inscription peut suivre son cours. 4) Le porteur de projet en agriculture contacte son conseiller emploi pour le tenir au courant de son choix de formation (France Travail, Cap emploi, CIDFF, Mission locale, Agent de développement de sa communauté de communes...)

5) Le porteur de projet entame son dossier d'inscription auprès de dASA (montage du dossier de rémunération, convention...).

Responsables de la formation :

Estelle Vicard, dASA – Brioude

06 15 44 94 54

estelle.dasa@gmail.com

Tiphaine Chabrol, CREFAD Auvergne – Clermont-Ferrand

0611865888

tiphaine.chabrol@crefadauvergne.org

dASA

LA PARDIGE - 53, RUE DE LA PARDIGE - 43100 BRIOUDE // TÉL. : 06 33 66 64 80
contact@associationdasa.fr www.associationdasa.fr
N° SIRET : 429 174 907 00031 / N° ACTIVITÉ DE FORMATION : 83430315543